

Talence



# FESTIVAL DES COMMERÇANTS #8

**PLACE DU FORUM**

*(Place Alcalá de Henares)*

Samedi **6 septembre** 2025

**DÈS 10H : CHASSE AUX TRÉSORS, ANIMATIONS, DÉFILÉ DE MODE, GRANDE TOMBOLA**

**20H30 : CONCERT DU GROUPE MARVEEN (ROCK/FUNK/SOUL)**

# Festival des COMMERÇANTS

Une belle occasion pour (re)découvrir la richesse de l'offre et la diversité des enseignes présentes à Talence avec plusieurs surprises à la clé : cadeaux<sup>1</sup>, grande tombola des commerçants<sup>2</sup>, dégustations, animations et offres promotionnelles inédites<sup>3</sup> !

## SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

### PLACE DU FORUM (Place Alcalá de Henares)

- 10h > 13h** : chasse aux trésors pour les enfants
- 10h > 12h** : atelier maquillage pour les enfants
- 10h > 13h** : la radio Enjoy33 délocalise ses studios sur la place, animations et interviews en direct
- 10h > 18h** : structure gonflable et jeux géants
- 17h > 19h** : atelier maquillage pour les enfants
- 17h30 > 19h** : animations et interviews des commerçants par un animateur
- 19h** : tirages au sort des gagnants de la tombola et de la chasse aux trésors
- 19h30** : défilé de mode organisé par Les Pipelettes
- 20h30** : concert gratuit : «Marveen», groupe de reprises rock, funk, reggae, soul

Animations proposées par l'association de commerçants « Cœur de Talence »  
Programme susceptible de modifications



### TROIS LOTS EXCEPTIONNELS À GAGNER LORS DE LA GRANDE TOMBOLA DES COMMERÇANTS<sup>2</sup>

- Lot 1** : un vélo GAZELLE ESPRIT C7 D49 T7 - Black Mat offert par l'A.D.C « Cœur de Talence » d'une valeur de **699€**
- Lot 2** : une machine à café et boissons lactées Nespresso De'Longhi Gran Lattissima, offerte par l'A.D.C « Porte de Talence » d'une valeur de **309,99€**.
- Lot 3** : un chèque cadeau pour l'achat de lunettes de soleil offert par l'A.D.C « Barrière de Pessac, Talence, Bordeaux » d'une valeur de **500€**.



Plus d'infos sur [www.talence.fr](http://www.talence.fr)  
ou [www.talence-shopping.com](http://www.talence-shopping.com)  
Service commerce et économie de proximité : 05 56 84 36 80

Retrouvez tout le programme  
et la carte des commerces  
participants



<sup>1</sup> Dans la limite des stocks disponibles

<sup>2</sup> Jeu gratuit sans obligation d'achat dans la limite des tickets disponibles, règlement du jeu disponible sur [www.talence-shopping.com](http://www.talence-shopping.com)

<sup>3</sup> Carte des commerces participants disponible sur le site de la Ville [www.talence.fr](http://www.talence.fr)

## **REGLEMENT TOMBOLA « FESTIVAL DES COMMERCANTS #8 »**

---

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

Le présent jeu-concours est organisé par l'Association De Commerçants (A.D.C) "Coeur de Talence", domicilié(e) 316 Cours de la Libération 33400 Talence, désigné ci-après l'Organisateur. Le règlement du présent jeu-concours est disponible au siège de l'A.D.C « Cœur de Talence », chez Les Pipelettes, 316 cours de la Libération 33400 Talence et sur le site [www.talence-shopping.com](http://www.talence-shopping.com)

Les associations de commerçants « Porte de Talence » et « Barrière de Pessac, Talence Bordeaux » sont partenaires de la tombola.

### **ARTICLE 2 : LOTS**

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

1. **Un (1) vélo GAZELLE ESPRIT C7 D49 T7 - Black Mat d'une valeur de 699,00€ TTC ;**
2. **Une (1) machine à café et boissons lactées Nespresso De 'Longhi Gran Lattissima d'une valeur de 309,99€ TTC ;**
3. **Un (1) chèque cadeau pour l'achat de lunettes de soleil chez « Ecouter Voir Gallieni » d'une valeur de 500,00€ TTC.**

La remise des lots n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant, le cas échéant.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes : Entre le 1er et le 6 septembre 2025 inclus, lors de votre passage dans un des commerces participants (liste disponible sur le site [www.talence-shopping.com](http://www.talence-shopping.com) régulièrement mise à jour), le commerce participant pourra vous proposer de remplir un coupon de tombola pour participer au tirage au sort. Chaque commerce participant dispose d'un carnet de 50 tickets, le nombre maximum de participants par commerce est donc limité à 50.

### **ARTICLE 4 : FRAIS DE PARTICIPATION**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Tombola ouverte aux clients d'un commerce participant, sans obligation d'achat et dans la limite des coupons disponibles en boutique (cf. article 3 du présent règlement). Le commerçant participant est libre de proposer un coupon de participation aux clients et visiteurs de son choix.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au 6 septembre 2025 à 18h00.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

1. Le participant se rend chez un commerce participant.

2. Il se voit offrir par le commerçant la possibilité de remplir un ticket de tombola (dans la limite des stocks disponibles) comportant son nom, prénom et numéro de téléphone et conserve son coupon.
3. Le commerçant remet la souche de son carnet de tombola à la Présidente de l'A.D.C "Coeur de Talence" ou à son représentant au plus tard le samedi 6 septembre 2025 à 18h00 qui disposera les talons des coupons à l'intérieur d'une urne scellée.
4. Le samedi 6 septembre 2025 à partir de 19h00 le tirage au sort a lieu en public place Alcalá de Henares à Talence, un seul et unique gagnant pour chaque lot est tiré au sort parmi les bulletins présents dans l'urne.

#### **ARTICLE 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Tirage au sort parmi les talons retournés par les commerces participants (cf. article 5. Modalités de participation). **Tout bulletin incomplet ou illisible sera automatiquement rejeté. L'organisateur ne peut être tenu responsable si un commerce participant ne retourne pas la souche de son carnet dans les temps pour participer au tirage au sort.**

Si le gagnant ne réclame pas son lot après avoir été informé de son gain dans un délai d'un mois, le lot sera remis en jeu sous un mois, un nouveau tirage au sort parmi les bulletins sera effectué en direct vidéo sur le compte Instagram @lespipelettetalence.

Si, 15 jours après cet éventuel second tirage, un ou plusieurs lots ne sont toujours pas retirés par leurs gagnants, les lots sont réputés acquis à l'association et pourront être remis en jeu lors d'un prochain évènement.

#### **ARTICLE 7 : DATE ET MODALITE DE PUBLICATION DES RESULTATS, REMISE DU LOT**

Les résultats seront communiqués le 6 septembre 2025, place Alcalá de Henares à Talence, le nom des gagnants sera publié sur le site [www.talence-shopping.com](http://www.talence-shopping.com) et ses réseaux sociaux à compter du lundi 8 septembre 2025.

Les gagnants, s'ils sont présents lors du tirage au sort et en mesure de fournir leurs coupons de tombola gagnants correspondant au talon tiré au sort et leur pièce d'identité se verront remettre leur lot immédiatement. Si les gagnants ne sont pas présents lors du tirage au sort, ces derniers seront contactés directement par l'Organisateur au numéro de téléphone inscrit sur le bulletin. Après avoir été contacté pour retirer son lot, le gagnant devra être en mesure de fournir le coupon de tombola gagnant en sa possession et sa pièce d'identité pour retirer le lot.

#### **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

L'A.D.C « Cœur de Talence » se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### **ARTICLE 9 : CONTESTATION ET LITIGES**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par courrier manuscrit en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à « ADC Cœur de Talence » chez Les Pipelettes, 316 cours de la Libération 33400 TALENCE. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation

que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

#### **ARTICLE 10 : DONNES PERSONNELLES**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de deux mois maximum après le tirage au sort initial et traitées par les organisateurs du concours à savoir les membres du bureau de l'A.D.C « Coeur de Talence ».

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par simple email à l'adresse : [coeurdetalence@gmail.com](mailto:coeurdetalence@gmail.com)